

Les élus contestent la baisse de la dotation horaire globale au collège de Pont-de-l'Arche

Face à la perte de 6 élèves au collège de Pont-de-l'Arche, l'inspection académique de l'Eure a décidé de diminuer la dotation horaire globale. Les élus montent au créneau.

À la rentrée scolaire 2021, les élèves du collège Hyacinthe Langlois à Pont-de-l'Arche (Eure) ne seront plus que 604. Dans leurs prévisions, les services de l'Éducation Nationale ont évalué la baisse des effectifs de cet établissement à 6 élèves. Et qui dit moins d'effectifs, dit moins d'heures attribuées.

[Eure. Le nouveau collège de Pont-de-l'Arche ouvrira en 2022](#)

47,5 heures en moins

L'inspection académique a donc retiré 47,5 heures au collège archépontain à la prochaine rentrée. L'établissement bénéficiera d'une dotation globale de 625 heures au lieu des 672,5 actuelles.

Une perte jugée importante pour l'ensemble des représentants de parents d'élèves et pour les enseignants qui, malgré leur refus de voir le collège amputé d'un si grand nombre d'heures, n'ont pas fait le poids face à la direction de l'établissement lors du dernier conseil d'administration du conseil départemental de l'Éducation nationale.

[Au lycée Marc-Bloch de Val-de-Reuil, inquiétude face à la dégradation des conditions d'enseignement](#)

Fermeture de classes, suppression de formation...

Pour les élus de Pont-de-l'Arche, « cette réduction de la dotation horaire globale aura inévitablement des conséquences sur la qualité l'enseignement », estime Ludovic Guiot, adjoint au maire chargé des affaires scolaires. Et pour seulement six élèves en moins, « on ne comprend pas que l'inspection académique supprime autant d'heures ».

Cette réduction du nombre d'heures pourrait entraîner la fermeture d'une classe de 6e ou de 3e, la suppression de la formation des gestes qui sauvent pour les élèves de 5e, une baisse du nombre d'heures d'accompagnement en mathématiques et en langues ou encore une augmentation des effectifs dans les classes.

Sur ce dernier point, les opposants à la baisse de la dotation horaire globale arguent :

« En pleine crise sanitaire, durant laquelle la distanciation sociale doit être conservée, augmenter les effectifs dans les classes n'est pas judicieux ».

Les élus votent une motion

Le collège de Pont-de-l'Arche accueillant des élèves domiciliés sur la commune mais également à Alizay et à Léry, les élus des communes environnantes ont déjà manifesté leur mécontentement.

À Alizay, lors du conseil municipal du 8 février 2021, une motion a été prise demandant un moratoire sur la dotation horaire globale au ministère de l'Éducation nationale.

Une motion votée à Alizay

« Au prochain conseil municipal du 8 mars, nous voterons également une motion allant dans ce sens », conclut Ludovic Guiot.